

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Sommaire

Préambule	2
1. Modalités de billetterie individuelle	2
2. Modalités des abonnements et de la carte mélomane	3
3. Modalités des cartes cadeaux	4
4. Modalités d'annulation, de remboursement et d'échange	4
5. Modalités d'admission et placement	5
6. Conditions d'accès et sécurité	5
7. Communications électroniques	6
8. Réclamations	6

Préambule

La réservation ou l'achat de billets implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, disponibles sur le site de l'Opéra de Tours, www.operadetours.fr, et consultables à l'accueil de l'Opéra.

Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées ou complétées à tout moment, sans préavis. En cas de modification, les conditions applicables seront celles en vigueur au moment du règlement complet des billets.

1. Modalités de billetterie individuelle

Les prix des billets sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils sont exempts de tous frais supplémentaires de gestion, de réservation, de livraison ou de transaction bancaire. Les billets sont délivrés contre paiement intégral de leur montant et chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place.

Les billets ne sont ni repris, ni remboursés, ni revendus. En cas d'empêchement, les places pourront être échangées pour un autre spectacle de la même saison, 24h avant la représentation, pour un billet d'un montant égal ou supérieur au billet initial. Des frais d'échange seront appliqués par billet hors abonnement, conformément au paragraphe 4. *Modalités d'annulation, de remboursement et d'échange.*

Les tarifs disponibles en ligne, au guichet et par téléphone sont les suivants :

- Tarifs entier sur 6 catégories - *Bel Canto, Balcon, Première, Seconde, Troisième, Quatrième* - pour la Saison lyrique
- Tarifs entier sur 5 catégories - *Balcon, Première, Seconde, Troisième, Quatrième* - pour la Saison symphonique
- Tarifs entier sur 4 catégories - *Première, Seconde, Troisième, Quatrième* – pour les concerts Nouveaux Horizons, les concerts du cycle Beethoven avec François-Frédéric Guy, et le récital Bach|Babayan
- Tarifs entiers sur 2 catégories – *Première et Seconde* – pour les concerts Lou Deleuze et le Chœur en fête
- Tarif unique pour les concerts de la saison jeune public et autres concerts - *Concert aux chandelles, musique de chambre, Croq'lyrique, Soirée musique électro, Les Grandes Voix d'Opéra d'Afrique, Concert de Noël, Fête de la musique, Finale Concours Piano Populaire*
- Tarif réduit sur présentation d'un justificatif au moment de l'accès en salle
 - o Adhérents des Amis du Centre Lyrique de Tours
 - o Groupes, incluant les comités d'entreprise : 10 personnes minimum sur un même spectacle et une même catégorie, avec un paiement unique
- Tarif spécial sur présentation d'un justificatif au moment de l'accès en salle
 - o Personnes de moins de 28 ans
 - o Personnes porteuses d'un handicap (handicap moteur, visuel, auditif ou mental) et leur accompagnateur
 - o Accompagnateurs de groupes de jeunes de moins de 18 ans, dans le cadre scolaire péri et extrascolaire en dehors des spectacles relevant des séries Jeune Public
 - o Adultes accompagnant un groupe de jeunes ou d'adultes handicapés, dans le cadre des IME ou équivalents en dehors des spectacles relevant des séries Jeune Public.
 - o Demandeurs d'emploi
- Tarif PCE
 - o Étudiants titulaires du Passeport Culturel en cours de validité (sans limite d'âge)

- Tarif Solidarité & personnels
 - o Personnes en grande précarité sur présentation d'un justificatif (RSA - revenu de solidarité active ou ASS - allocation de solidarité spécifique)
 - o Employés municipaux en activité, adhérents au COS et leurs conjoints dans la limite de deux places par spectacle
- Pour les achats en ligne, délivrance d'une contremarque à échanger au guichet sur présentation d'un justificatif avant le spectacle
- Tarif dernière minute (non disponible en ligne)
 - o Personnes de moins de 28 ans 45 minutes avant le spectacle : 9€

Les réductions sont accordées sur présentation d'un justificatif, au moment de l'accès en salle.

Groupes

Les commandes de plus de 10 places sur un même spectacle et dans une même catégorie bénéficient du tarif réduit. Le paiement des réservations de groupes doit être effectué au plus tard 2 semaines avant le spectacle. Le service billetterie se réserve le droit de supprimer toute réservation non réglée dans les délais.

2. Modalités des abonnements et de la carte mélomane

Abonnements

L'Opéra de Tours propose trois formules d'abonnement :

- Grande Saison : comprend 5 spectacles lyriques et 7 concerts symphoniques ;
- Saison Lyrique : comprend 5 spectacles lyriques ;
- Saison Symphonique : comprend 7 concerts symphoniques.

Ces abonnements permettent de bénéficier de réductions pouvant aller jusqu'à 20 % sur le prix des billets. Les tarifs varient en fonction de la catégorie choisie (Entier ou Réduit) et de la zone de placement. Les abonnements sont disponibles au guichet, en ligne, par téléphone, par courrier ou par mail. Pour les abonnements en tarif réduit, un justificatif devra être délivré au moment de l'achat.

Les abonnés bénéficient d'un échange gratuit de leur billet jusqu'à 24 heures avant la représentation, pour une autre date de la même série, dans la limite des places disponibles.

Carte mélomane

La carte mélomane est valable pendant un an à partir de la date d'achat. Elle permet de bénéficier d'une réduction de 20 % sur la billetterie individuelle hors abonnements sur les représentations éligibles à l'offre Carte Mélomane : les 13 concerts Nouveaux Horizons, les concerts de musique de chambre du Cycle Beethoven ainsi que les concerts de la Grande Saison lyrique et symphonique. Elle est disponible pour une ou deux personnes en fonction de la formule choisie : Carte Mélomane ou Carte Mélomane Duo.

La Carte mélomane est nominative et ne peut être cédée. Elle n'est ni reprise, ni remboursée. La réduction ne s'applique pas sur le Tarif solidarité et personnels.

Les détenteurs de la Carte Mélomane bénéficient d'un échange gratuit de leur billet jusqu'à 24 heures avant la représentation, pour une autre date de la même série, dans la limite des places disponibles.

Pass Opéra Infini

Le Pass Opéra Infini est réservé aux jeunes âgés de 15 à 21 ans inclus. Pour 20 € par an, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité, il permet à son titulaire de bénéficier d'une place gratuite en quatrième catégorie pour tous les spectacles de la saison 2026-2027 de l'Opéra de Tours, dans la limite des places disponibles. Il est strictement personnel et nominatif. Il ne peut être ni cédé, ni repris, ni remboursé.

L'attribution des Pass Opéra Infini s'effectue par tirage au sort parmi les personnes remplissant les conditions d'éligibilité. Les inscriptions au tirage sont ouvertes du mardi 8 septembre 2026 à 13h au mercredi 16 septembre 2026 à 10h, via le formulaire disponible sur le site internet de l'Opéra de Tours. Le tirage au sort est organisé le jeudi 17 septembre 2026. Les personnes retenues sont informées par e-mail et invitées à retirer leur Pass au guichet de l'Opéra de Tours, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Le Pass est utilisable à compter du mercredi 23 septembre 2026, à l'occasion du Gala Pretty Yende.

Pour assister à une représentation, le titulaire du Pass Opéra Infini doit se présenter à la Boîte à sel, muni de son Pass et d'une pièce d'identité, afin de retirer son billet.

Le titulaire s'engage à présenter son Pass à chaque utilisation. Toute utilisation par une personne autre que son titulaire pourra entraîner la désactivation du Pass.

3. Modalités des cartes cadeaux

La Carte Cadeau de l'Opéra de Tours est valable pour l'ensemble des spectacles proposés durant la saison en cours, incluant les concerts symphoniques, lyriques, Nouveaux Horizons, de musique de chambre ainsi que les représentations Jeune public.

Elle est strictement nominative, non cessible, non remboursable et non échangeable, même en cas d'annulation ou de modification du programme. La carte cadeau est valable 1 an à compter de sa date d'achat.

La carte est achetée en ligne et envoyée par voie électronique à l'adresse indiquée par l'acheteur, pouvant être imprimée ou transférée à un tiers.

La carte cadeau a un montant fixe de 10 €, 20 €, 30 €, 50 € et 100 €. Les cartes cadeaux sont cumulables. Elles sont non valables sur les soirées organisées par des prestataires. Lors de la conversion d'une carte en place de spectacle :

- Si le montant de la commande est supérieur à la carte cadeau : l'utilisateur de la carte cadeau pourra compléter le coût avec tout autre mode de paiement accepté par l'Opéra de Tours.
- Si le montant de la commande est inférieur à la carte cadeau : le solde de la carte cadeau restera disponible sous forme d'avoir pour l'achat d'autres places de spectacles. La fin de validité de l'avoir sera identique à celle de la carte cadeau à sa date d'achat.

De quelque manière que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué dans l'hypothèse où la carte cadeau n'ait pas été utilisée par le bénéficiaire dans sa durée de validité. Lors de la conversion d'une carte cadeau en place(s) de spectacle, les conditions générales de ventes s'appliquent aux billets.

4. Modalités d'annulation, de remboursement et d'échange

Les transactions doivent être contrôlées par le client avant leur paiement. Les réclamations ultérieures ne pourront être prise en compte. Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation,

les billets de spectacles, abonnements aux spectacles diffusés ou produits par l'Opéra de Tours ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Les billets de spectacle ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, y compris en cas de changement de programme ou de distribution indépendant de la volonté de l'Opéra de Tours, ainsi qu'en cas de perte ou de vol. Aucun duplicata ne pourra être délivré. Toute revente de billets à titre habituel sans l'autorisation de l'organisateur ou du producteur est interdite, conformément à la loi n° 2012-348 du 12 mars 2012, à l'exception des reventes effectuées via la plateforme officielle de revente de l'Opéra de Tours, ReelaxTickets. Il est strictement interdit de contrefaire, dupliquer ou reproduire un billet électronique. La reproduction et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales.

En cas d'annulation de la représentation du fait du Grand Théâtre de Tours, les billets peuvent être :

- échangés pour une autre date du même spectacle, ou d'un spectacle différent de la saison de tarif équivalent ou supérieur, en fonction de la disponibilité des places ;
- remboursés s'il s'agit d'une représentation unique, dans le délai communiqué au client lors de l'annonce de l'annulation de la représentation.

En cas d'interruption d'une représentation après la première moitié d'un spectacle, les billets ne peuvent être ni repris, ni échangés pour une autre date, ni remboursés.

Il est à noter qu'au bout de 4 ans à la suite de l'annulation du spectacle, la demande de remboursement ne pourra être satisfaite.

5. Modalités d'admission et placement

Le contrôle des billets imprimés ou téléchargés est réalisé par des appareils lecteurs de code barre lors de l'accès à l'évènement pour lequel ils sont valables. Concernant les billets imprimés par l'acheteur, les informations figurant sur le billet ainsi que le code barre doivent être bien lisibles. Les billets illisibles, endommagés, souillés ou imprimés de façon incomplète ne seront pas acceptés et non valables. L'acheteur devra par ailleurs veiller au bon affichage et à la bonne lisibilité des informations sur son téléphone mobile. Un billet est uniquement valable pour la manifestation à laquelle il donne droit.

Ces informations sont mentionnées sur le billet : le nom du spectacle, le lieu de la manifestation, la date de la manifestation, l'heure de la manifestation.

La salle à l'italienne du Grand Théâtre de Tours offre une grande diversité de points de vue sur la scène. Certaines places de 2^e, 3^e et 4^e catégorie peuvent toutefois présenter une visibilité partiellement réduite selon la configuration de la salle. La tarification de ces places tient compte de ces éléments.

6. Conditions d'accès et sécurité

Les représentations commencent à l'heure indiquée sur le billet. L'accès à la salle est possible 30 minutes avant le début de la représentation.

L'accès à la salle n'est plus autorisé après le lever du rideau ou le début du concert. Toutefois, les retardataires pourront accéder à leur place à l'entracte ou à l'issue de la première œuvre symphonique.

Le personnel de salle est en charge du remplacement des retardataires.

Conformément à la législation relative au droit à l'image et droits d'auteurs, il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer tout ou partie du spectacle ainsi que les autres espaces du théâtre.

Les boissons et la nourriture ne peuvent être consommés que dans le Foyer du public. Il est interdit de consommer dans la salle et les couloirs du Grand Théâtre.

Les enfants âgés de moins de six ans ne pourront pas accéder à la salle, sauf spectacle prévu à leur intention.

En cas d'application du plan Vigipirate Sécurité Renforcée, un contrôle visuel des personnes et des sacs est effectué à l'entrée du théâtre. Toute personne refusant de s'y soumettre se verra interdire l'accès à l'établissement, sans possibilité de demander le remboursement de son billet. Les sacs et bagages volumineux sont interdits.

7. Communications électroniques

Le Grand Théâtre de Tours peut adresser à ses publics des communications électroniques (notamment par e-mail et SMS) relatives à sa programmation, ses actualités, ses événements et ses offres promotionnelles.

Newsletter d'information

L'inscription à la newsletter de l'Opéra de Tours repose sur le consentement du destinataire, qui peut être retiré à tout moment via le lien de désinscription présent dans chaque newsletter ou en contactant directement l'Opéra de Tours. Cette inscription autorise l'Opéra de Tours à adresser des informations relatives à la programmation, aux actualités, aux événements et aux activités du Grand Théâtre de Tours.

Communications promotionnelles destinées aux spectateurs ayant acheté un billet

Les spectateurs ayant acheté un billet auprès du Grand Théâtre de Tours peuvent également recevoir des communications relatives à la programmation, aux spectacles ou aux activités similaires. Il est possible de s'opposer à tout moment à la réception de ces messages en cliquant sur le lien de désinscription présent dans chaque e-mail.

Communications promotionnelles par SMS

Le Grand Théâtre de Tours peut s'adresser aux spectateurs ayant communiqué leur numéro de téléphone et ayant consenti à recevoir des communications par SMS, des informations relatives à sa programmation, ses actualités et ses offres promotionnelles. L'envoi de ces communications est réalisé dans le respect de la réglementation en matière de protection des données personnelles. Les destinataires peuvent s'opposer à tout moment à la réception de ces messages en suivant les modalités indiquées dans les SMS reçus ou en contactant directement l'Opéra de Tours.

Les communications électroniques du Grand Théâtre de Tours sont gérées par la plateforme Brevo. Le Grand Théâtre de Tours s'engage à ne collecter et à ne traiter que les données personnelles adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

8. Réclamations

Pour toute information ou réclamation, merci de contacter la billetterie du Grand Théâtre : accueil au guichet et accueil téléphonique du mardi au samedi de 13h à 17h45

Adresse postale : Grand Théâtre de Tours – 34 rue de la Scellerie – 37000 TOURS

Téléphone : 02 47 60 20 20

Courriel : theatre-billetterie@ville-tours.fr